

SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2018

Présents : MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre-Président ;
DETOURNAY Daniel, DETOURNAY Pascal, HILALI Nadya, ROBETTE Benjamin,
Echevins ;
SCHIETSE D., HOUZE M., DELCROIX M., VANUEL P., URBAIN M., LEGRAIN P.,
DE KETELE C., LESEULTRE Y., ~~BERNARD D.~~, VICO A., QUITTELIER C.,
LEFEBVRE F., GIARDINA I., BUSEYNE S., Conseillers
et N. BAUDUIN, Directrice générale.

1. Informations diverses – communications

M. Pierre WACQUIER, Bourgmestre-Président, informe l'assemblée :

- a) **Des prochains conseils communaux qui auront lieu le 26 novembre 2018 dont celui commun Commune/C.P.A.S. ;**
- b) **Du vote du budget 2019 prévu le 28 janvier 2019 ;**
- c) **Des vœux traditionnels du 02 janvier 2019 ;**
- d) **De l'approbation des comptes 2017 en date du 21 août 2018 par la ministre Valérie De Bue ;**
- e) **De l'agrément reçu et valable pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} juillet 2017 pour nos plaines de jeux ;**
- f) **De la réception d'une subvention de 80.000 € octroyée par le ministre Carlo Di Antonio relative à l'appel à projets « Ecobâts » pour l'installation d'un kiosque dans le parc ;**
- g) **Du dossier retenu par la ministre Valérie De Bue pour l'aménagement et la mise en conformité et l'embellissement du cimetière de Hollain ;**
- h) **De l'approbation du projet définitif de l'aménagement d'une maison de village et d'un logement à Wez dans le cadre du PCDR pour un montant de subsides de 452.579,91 € avec une part communale de 152.579,92 € ;**
- i) **D'une subvention pour la réalisation des projets MAYA d'un montant de 1.220 € ;**
- j) **De l'approbation des statuts de la RCA en date du 10 septembre 2018 par la ministre Valérie De Bue ;**
- k) **De la conclusion de la ministre des pouvoirs locaux Valérie De Bue qu'il résulte qu'aucun élément tiré de la violation de la loi/ou de l'intérêt général n'est de nature à remettre en cause une délibération relative aux faits mentionnés dans le courrier d'Eric Delville adressé le 02 juin 2018 à la ministre des pouvoirs locaux. Il y faisait état de double salaire de la Directrice générale, du cumul de fonctions du Bourgmestre, de l'absence de marchés publics, du comportement et l'absence de diplôme de la Directrice générale ;**
- l) **De la suite réservée par la ministre des pouvoirs locaux Valérie De Bue au recours introduit par Muriel Delcroix relatif à la suppression de l'accès aux groupes politiques dans le bulletin communal et à la gestion de la page Facebook de la Commune. Il en ressort que la suppression d'accès aux groupes relève bien de l'autonomie communale mais que la ministre regrette la modification incriminée. En ce qui concerne la page Facebook, la ministre estime que les images transmises ne semblent pas démontrer une gestion partisane du compte. Il est fait état de l'activité de collège sans communication propagandiste.**

2. Budget communal 2018 – modifications budgétaires n°3/2018 – services ordinaire et extraordinaire – décision

11 OUI – 6 ABSTENTIONS (6 élus IC)

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	9.175.748,22	437.000,00
Dépenses totales exercice proprement dit	9.145.989,44	1.751.261,93
Boni/Mali exercice proprement dit	29.758,78	-1.314.261,93
Recettes exercices antérieurs	1.495.344,27	391.506,70
Dépenses exercices antérieurs	20.841,53	361.123,91
Prélèvements en recettes	0,00	1.684.762,53
Prélèvements en dépenses	840.879,94	136.327,00

Recettes globales	10.671.092,49	2.513.269,23
Dépenses globales	10.007.710,91	2.248.712,84
Boni/Mali global	663.381,58	264.556,39

3. Budget communal – exercice 2018 (MB n°3) – réaffectation du boni extraordinaire – décision
17 OUI
4. Finances communales – Situations de caisse au 30/06/2018 et au 01/10/2018 – communications
PREND CONNAISSANCE des situations de caisse au 30/06/2018 et au 01/10/2018
5. Taxe communale sur l'enlèvement des déchets ménagers et déchets y assimilés
 - a) coût vérité – information
PREND CONNAISSANCE du coût vérité relatif à la taxe communale sur l'enlèvement des déchets ménagers et déchets y assimilés fixé à 95 %
 - b) exercice 2019 – décision
11 OUI – 6 ABSTENTIONS (6 élus IC)
Le taux de la taxe est fixé comme suit :
 - 50 euros pour un ménage constitué d'une personne ;
 - 70 euros pour les ménages de 2 personnes ;
 - 90 euros pour les ménages de 3 personnes et plus ;
 - 50 euros pour les secondes résidences ;
 - 90 euros pour les redevables repris à l'article. 2 § 2 ;
 - 50 Euros par lit occupé ou non et pour les redevables repris à l'article 2 § 3 et dans lesquels existe un séjour prolongé.
 La distribution des sacs prépayés sera effectuée par voie postale et sera répartie comme suit
 - 1 sac pour un ménage constitué d'une personne ;
 - 2 sacs pour les ménages de 2 personnes ;
 - 3 sacs pour les ménages de 3 personnes et plus ;
 - 1 sac pour les seconds résidents ;
 - 3 sacs pour les redevables repris à l'article. 2 § 2 ;
 - 3 sacs pour les redevables de l'article 2§3.
6. Patrimoine communal – aliénation d'un bien immobilier sur Brunehaut – 2^{ème} division Laplaigne au lieu-dit « Grande Prairie »
 - a) vente – décision
17 OUI pour la vente de gré à gré
 - b) affectation des fonds de la vente – décision
17 OUI
Les fonds à provenir de la vente seront affectés au fonds de réserves extraordinaires.
 - c) désignation du comité d'acquisition – décision
17 OUI
L'acte authentique sera passé par devant le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Mons. Le Comité d'Acquisition d'Immeubles est chargé de représenter la commune de Brunehaut lors de la passation officielle de l'acte authentique de vente en vertu de l'article 61 § 1er de la loi programme du 06.07.1989.
7. Transformation d'une habitation : aménagement de deux locaux scolaires – démolition, gros œuvre, égouttage et renforcement de charpente – Cahier des charges – modifications – décision
17 OUI pour approuver les modifications présentées au cahier des charges

Madame BAUDUIN Nathalie, Directrice Générale, intéressée à la présente décision, quitte la salle aux délibérations ; elle est remplacée dans ses fonctions par Monsieur ROBETTE Benjamin.

8. Indemnité pour frais de parcours aux membres du personnel communal – décision
17 OUI pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 : 0,3573 EUR du kilomètre

Madame Nathalie BAUDUIN, Directrice générale, réintègre la salle aux délibérations.

Madame GIARDINA Ignazia entre en séance.

9. Organisation de l'accueil extrascolaire – année 2018-2019 – ratification de la décision du collège communal du 06/08/2018 – décision

18 OUI

Pour ratifier la décision du Collège Communal du 06.08.2018 d'organiser à partir du 1^{er} septembre 2018 jusqu'au 30 juin 2019, de l'accueil extrascolaire

a) dans les implantations scolaires communales de Brunehaut

- Le matin : de 07h00 à 8h15
- Le soir : de 15h30 à 18h00
- Le mercredi midi : de 12h10 à 13h10 (accueil d'attente)

Les accueils du matin, du midi et du soir seront gratuits

Pour l'article 2a; il sera fait application de l'article 33 de la loi du 29 mai 1959 et du décret de la Communauté Française du 07/06/2001, relatif aux avantages sociaux.

b) la surveillance du matin et du soir sont élargies pendant les jours de classe : dans l'implantation de Lesdain

- Le matin de 06h30 à 07h00
- Le soir de 18h00 à 18h30 (sauf le mercredi)
- Une navette de transport sera assurée afin de transférer les enfants dans les différentes implantations.
- Une inscription au préalable est obligatoire

Les accueils matinaux, tardifs et le transfert des enfants seront gratuits

b) dans l'infrastructure d'accueil centralisé dans l'implantation de Bléharies

- Le mercredi après-midi : de 12h10 à 18h30
- Les jours de conférences pédagogiques : de 07h00 à 18h00
- l'accueil durant les vacances scolaires : de 07h30 à 18h00

(Sauf : juillet et août)

Une participation financière sera demandée conformément à la décision prise en séance du Collège Communal du 18 juin 2014.

10. Règlements complémentaires de roulage
a) chemin de Rumegies à Rongy – décision

18 OUI

A Rongy, dans le Chemin de Rumegies, la vitesse maximale est limitée à 50Km/h, entre le n°8 et le n°3.

Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux C43 (50 Km/h), C45 (50 Km/h) et C43 (50 Km/h) avec le panneau additionnel de distance ad hoc (préavis).

A Rongy, dans le Chemin de Rumegies, la chaussée est divisée en deux bandes de circulation entre le poteau d'éclairage n°241/01915 et le n°8.

- b) rue de la Tuilerie à Guignies – décision

18 OUI

A Guignies, dans la rue de la Tuilerie, le stationnement est organisé en partie sur la chaussée et en partie sur accotement en saillie :

- du côté pair, du n°30 au n°32 ;
- du côté impair, du n°45 au n°41.

Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux E9f avec flèches montante et descendante.

11. Sécurité – Plateforme Be-alert – adhésion – décision

18 OUI

- **Pour marquer son accord sur la convention de mise à disposition de l’outil Be-Alert à signer avec le Service Public Fédéral Intérieur.**
- **De charger le Bourgmestre et la Directrice Générale de la signature de la convention de mise à disposition de l’outil Be-Alert.**

12. Intercommunale ORES – assemblée générale du 22 novembre 2018

- a) Distribution du solde des réserves disponibles en suite de l’opération scission-absorption de décembre 2017 pour les communes de Chastre, Incourt, Perwez et Villers-la-Ville

18 OUI

- b) Opération de scission partielle par absorption afférente à la distribution d’énergie sur le territoire des communes de Celles, Comines-Warneton, Ellezelles, Mont-de-l’Enclus

18 OUI

- c) Résolution de l’Assemblée explicitant la disposition transitoire des modifications statutaires du 28 juin 2018

18 OUI

- d) Plan stratégique

18 OUI

- e) Remboursement de parts R

- f)

18 OUI

- g) Nominations statutaires

18 OUI

13. Intercommunale IDETA – assemblée générale du 30 novembre 2018

- a) Evaluation 2018 du Plan stratégique 2017-2019

18 OUI

- b) Evaluation 2018 du Budget 2017-2019

18 OUI

- c) Désignation de réviseurs pour Ideta et ses structures apparentées pour les exercices comptables 2019 à 2021

18 OUI

- d) Parc éolien de Molenbaix - Actualisation du partenariat avec ENECO, levée d’option et prise de participation dans la société CORDONA SA

18 OUI

14. Intercommunale IPALLE – assemblée générale du 27 novembre 2018

- Plan stratégique 2017-2019 – actualisation 2018 – décision

18 OUI

15. Régie communale autonome de Brunehaut – modifications des statuts – décision

18 OUI

Monsieur Pierre Wacquier, Bourgmestre-Président, et les membres du Collège communal entendent ensuite les questions orales :

- a) **Cindy Quittelier souhaite l'installation de poubelles le long du Ravel.**
Elle rappelle ensuite le problème de circulation à la pompe à essence à la rue des Zelvas.
- b) **Michel Urbain souhaite des informations complémentaires suite à la parution dans la presse de l'acquisition du café à la rue des Combattants et déplore l'absence de commission pour la modification budgétaire**
- c) **Muriel Delcroix souhaite la modification du R.O.I. pour de nouveau permettre le droit de parole aux groupes politiques.**
Elle souhaite que la gestion de la page Facebook soit réglementée par un R.O.I. Elle constate le retard des PV sur le site ainsi que des informations erronées.
Elle constate que la fête d'Halloween qu'elle a organisée ne figurait pas dans la Vie associative, ni dans les cartables.
- d) **Daniel Schietse déplore l'absence de Conseil pendant 4 mois.**

Monsieur Pierre Wacquier, Bourgmestre-Président, et les membres du Collège communal répondent aux questions orales :

- a) **Les poubelles seront installées très prochainement dans le cadre du projet déposé par Nos villages ne sont pas des décharges.**
Le problème de sécurité a été posé à la Police qui n'a pas émis d'avis favorable relatif à la proposition.
- b) **L'acquisition et la réhabilitation du bâtiment sis rue des Combattants ont été introduites dans le cadre du S.A.R. et nous avons obtenu une promesse de subside pour le dossier rentré et le collège exécutera en revenant au conseil en fonction de la procédure. Pour la modification budgétaire, la seule commission légale c'est-à-dire la commission budgétaire a eu lieu et le pv a d'ailleurs été mis à la consultation.**
- c) **Le R.O.I. sera modifié fin décembre pour permettre aux groupes politiques de s'exprimer. En ce qui concerne la page Facebook, il n'y a aucune disposition légale règlementant cette activité. Il n'y a donc aucune obligation de formaliser sa gestion dans un R.O.I.**
Les PV seront remis à jour dès l'installation des nouveaux organes. La période pré et postélectorale est une surcharge de travail pour le personnel administratif. Pour les mêmes raisons, la Vie associative n'a pu être éditée.
- d) **Vu la restriction de compétence d'investissement et la proximité des élections, le Collège communal a estimé, vu les dossiers, ne pas tenir de conseil communal.**

16. Approbation du procès-verbal de la séance du 19.06.2018 – décision

18 OUI

HUIS CLOS

- 17. Demandes de mise en disponibilité pour cause de maladie de membres du personnel enseignant – décisions
- 18. Ratifications des décisions du collège communal portant désignation des membres du personnel enseignant – décisions